



DECLARATION

DE

Son Excellence

Madame Jeanne Françoise LECKOMBA LOUMETO

**Ministre de la Promotion de la Femme
et de l'Intégration de la Femme
au Développement**

à la

**53^{ème} Session de la Commission
de la Condition de la Femme**

**(Lue par Madame Louise Thérèse BOTAKA MENGHA
Directrice générale de la Promotion de la Femme)**

New York, le 5 mars 2009

6

Vérifié au prononcé

Monsieur le Président
**Excellences Mesdames, Messieurs les chefs de délégations ;
Mesdames et Messieurs**

Monsieur le Président,

A l'instar des orateurs qui m'ont précédée, je voudrais vous féliciter pour votre élection à la présidence de la présente session qui offre l'opportunité d'échanger nos expériences et exposer les initiatives prises par nos différents Etats en matière de partage égal de responsabilités entre les femmes et les hommes.

C'est pour moi un grand honneur que de m'exprimer, au nom du Gouvernement de la République du Congo, devant la Commission de la Condition de la Femme.

Monsieur le Président,

En participant aux travaux de cette 53ème session de la Commission de la Condition de la Femme, je veux témoigner de l'intérêt que porte le Congo à ces travaux et de l'importance que nous accordons aux résultats des réflexions menées sous l'égide des Nations Unies, sur les questions de partage égal de responsabilités entre les femmes et les hommes, en particulier des soins dispensés dans le contexte du VIH/SIDA.

Je voudrais à toutes fins utiles, relever que le Congo est signataire des instruments internationaux des droits humains dont la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son Protocole facultatif, la Charte Africaine des Droits de l'homme et des peuples et son Protocole, et la Déclaration solennelle des Chefs d'Etat et de Gouvernement sur l'égalité entre les hommes et les femmes.

Notre pays, s'attache ainsi à l'affirmation des principes concernant le respect des libertés et des droits fondamentaux de chaque être humain, sans distinction d'âge, de sexe ni d'origine.

Dans cet esprit, la constitution de la République du Congo du 20 janvier 2002 garantit les mêmes droits, tant à l'homme qu'à la femme.

Mesdames et Messieurs,

Cette année, les débats de la Commission de la Condition de la Femme portent sur les thèmes auxquels le Congo est particulièrement attaché.

Le Congo est convaincu qu'il est indispensable de veiller au partage égal de responsabilités entre les femmes et les hommes, si nous voulons construire une société plus juste

et équitable. La mise en œuvre de la résolution 1325 adoptée par le Conseil de sécurité en octobre 2000 relève de notre responsabilité collective à tous, organisations internationales, Etats et société civile.

La participation des femmes et des hommes à la promotion du partage égal de responsabilités entre les femmes et les hommes nous paraît si essentielle, qu'elle est un atout pour prévenir et éliminer toutes les formes de discriminations basées sur le sexe, favoriser une articulation plus harmonieuse dans le cadre familial et social ou encore pour promouvoir une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décisions politique, économique et sociale.

Mesdames et Messieurs,

Si le partage égal de responsabilités entre les femmes et les hommes est aussi manifeste dans tous les domaines, il n'en est pas autant, particulièrement dans la prestation des soins dispensés dans le contexte du VIH/SIDA.

Aux termes de la Déclaration de Beijing, ce partage équilibré de responsabilités est fondamental pour le bien être des hommes comme des femmes et celui de leurs familles, et il est essentiel à la consolidation de la cohésion sociale.

L'égalité homme-femme devrait être aussi manifeste en matière d'aide et de soins dans le contexte du VIH/SIDA. Or, les inégalités entre hommes et femmes affectent également la santé et l'accès à des services de soins de qualité.

Conscient de cette situation, le Gouvernement de la République du Congo a mis en place un Conseil National de Lutte contre le Sida (CNLS), organe de mise en œuvre de la politique basée sur la multisectorialité et la décentralisation des actions de réduction de la vulnérabilité au VIH et à l'impact du Sida.

Le nouveau cadre stratégique 2009-2013 bénéficie comme le précédent de l'appui financier et technique dans sa mise en œuvre des partenaires bilatéraux et multilatéraux, privés, associatifs et confessionnels. Des plans opérationnels sectoriels ont précisé les actions concrètes à mener aux niveaux des départements, des districts et des communes, ainsi que dans les différents secteurs de développement. En 2007, le Gouvernement de la République du Congo a annoncé :

- la gratuité du test de dépistage du VIH/SIDA ;
- la gratuité des antirétroviraux ;
- la gratuité du bilan biologique afin de permettre, notamment, aux femmes infectées par le VIH d'avoir accès aux soins de qualité ;
- la prise en charge des personnes vivant avec le VIH/SIDA.

Mesdames et Messieurs,

Le partage égal de responsabilités entre les femmes et les hommes permettra sans risque de se tromper :

- Une amélioration du statut de la femme, de l'accès aux services sociaux et d'appui à la production
- La promotion de la participation équitable à la gestion du pouvoir, au respect des droits et à la suppression des violences ;
- Une meilleure participation de la femme au processus de prise de décisions qui est souvent limitée en matière des pesanteurs socio-culturelles ;
- Une meilleure participation de la femme aux activités économiques ;
- Un meilleur accès de la femme aux soins de santé et à l'éducation ;
- Un recul de la féminisation de la pauvreté ;
- Une régression des violences faites aux femmes ;
- Une meilleure prise en charge des malades atteints du VIH/SIDA.

En d'autres termes, ce partage égal de responsabilités entre les femmes et les hommes permettra une amélioration de la condition sociale et du statut juridique des femmes et assurera l'accroissement de leur participation à la vie nationale et à la prise de décisions. On reconnaît aujourd'hui que l'égalité homme-femme est l'un des moyens les plus sur et efficace pour faire progresser l'agenda pour le développement.

Mesdames et Messieurs,

Pour terminer, qu'il me soit permis de transmettre les vœux de réussite et de succès, à nos assises, de Son Excellence Monsieur Denis SASSOU NGUESSO, Président de la République du Congo.

Je voudrais aussi adresser mes vives félicitations à la Commission de la condition de la femme pour l'initiative de son action en faveur de l'égalité des hommes et des femmes.

Je souhaite plein succès à la 53ème session de la Commission de la condition de la Femme sur le thème « **Le partage, dans les conditions d'égalité des responsabilités entre les femmes et les hommes, en particulier des soins dispensés dans le contexte du VIH/SIDA** ».

Je vous remercie.